

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026 A
LA SALLE POLYVALENTE DE BOUSSAC**

Date de la Convocation	02/04/2026
En exercice	55 – 2 = 53*
Présents	50
Absents	4
Dont suppléés	1
Pouvoirs	2
Excusés	4
Non Excusés	0

L'An Deux Mille Vingt-Six, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Boussac.

- Etaient présents :

MM. : ALANORE J-B., BEUZE D., BEUZE J.C., BONNAUD J., COUTURIER L., DERBOULE R., DUBAC G., DUCLOUP M., FOULON F., FURET C., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., LE BRAS Y., LESAGE M., LEVEQUE D., MALLERET D., MARTIN E., P., MAUME P., MERAUD S., NEYRET S., PAPI-NEAU B., PARNIERE J-C., PERICHON A. PIERRON F., PIOLE L., ROUGERON J., SAINTEMARTINE C., SIMONNET N., SPERANDIO P., THOMAZON G., THURMES C., TOURAND CH., TOURAND CL., TURPINAT V., VICTOR C.,

MMES : ANNEQUIN A., CAMESCASSE S., COUTEAUD C., DESFORGES I., DOREL-BRAQUET M., DUTHEIL G., GESSIER F., GLOMEAUD N., GRAVERON C., LEPRAT G., MARTIN SERISIER M., MAUDEUX M-P., VIALLE M-T., VILLEJOUBERT A.

- Etaient Excusé(e)s :

MM. : CIBIE J.M (pouvoir à M TOURAND C), LAUVERGNAT J-C. (pouvoir à M COUTURIER L), MORLON P (suppléé par PERICHON A.).

MMES : BEAUFORT I.

*55 délégués communautaires – 2 soit 53 en exercice car par de conseil municipal sur les communes de Lavaufranche et de Vigeville

Monsieur SIMONNET prononce un mot d'accueil. Il invite l'Assemblée à observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Mathieu ZANETTA, Maire et délégué communautaire de la commune de Verneiges.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève DUTHEIL, doyenne de l'Assemblée.

Monsieur Michael LESAGE est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

1- ELECTION DU PRESIDENT

Madame DUTHEIL Geneviève procède à l'appel nominal des conseillers communautaires, dénombre 50 conseillers présents et constate que les conditions de majorité requises à l'article L2121-17 du CGCT sont remplies.

Elle invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Elle rappelle que l'élection du président de la communauté de communes s'effectue en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame DUTHEIL Geneviève demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur SIMONNET Nicolas est candidat à la présidence de la Communauté de Communes et présente son projet.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote dont les résultats sont les suivants :

- Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombres de suffrages exprimés : 49
Majorité absolue : 25

- Ont obtenu :

Monsieur SIMONNET Nicolas : 47 voix
Monsieur TURPINAT Vincent : 1 voix
Monsieur VICTOR Cyril : 1 voix

Monsieur SIMONNET Nicolas a été proclamé Président de la Communauté de Communes et a été immédiatement installé.

Le Président élu tient à remercier les membres du conseil communautaire de la confiance accordée.

2- FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT le nombre de vice-présidents est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents et qu'il soit inférieur à 4.

Compte tenu de l'effectif du conseil communautaire, lequel comprend 55 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 11 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30% de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Le Président propose de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.

Un vote à main levée a lieu et donne les résultats suivants :

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil Communautaire a décidé de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.

3- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président fait savoir qu'il convient de procéder à l'élection des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon les modalités, à un scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote.

Election du 1^{er} vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. TURPINAT Vincent**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Monsieur TURPINAT Vincent : 48 voix
- Monsieur VICTOR Cyril : 1 voix

Monsieur TURPINAT Vincent a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Election du 2^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. FOULON Franck**
- **M. MALLERET Daniel propose sa candidature**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Monsieur FOULON Franck : 32 voix
- Monsieur MALLERET Daniel : 16 voix

Monsieur FOULON Franck a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Election du 3^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. PAPINEAU Bruno**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

A obtenu :

- Monsieur PAPINEAU Bruno : 48 voix

Monsieur PAPINEAU Bruno a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Election du 4^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. VICTOR Cyril**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 9

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombres de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Monsieur VICTOR Cyril : 40 voix
- Monsieur SIMONNET Nicolas : 1 voix
- Monsieur MALLERET Daniel : 1 voix

Monsieur VICTOR Cyril a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Election du 5^e vice-président :

- **Candidate proposée par le Président : Mme GRAVERON Catherine**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombres de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Madame GRAVERON Catherine : 43 voix

Madame GRAVERON Catherine a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 6^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. PIOLE Laurent**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

A obtenu :

- Monsieur PIOLE Laurent : 46 voix

Monsieur PIOLE Laurent a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Election du 7^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. BEUZE Daniel**
- **M THOMAZON Gerard propose sa candidature**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombres de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- Monsieur BEUZE Daniel : 33 voix
- Monsieur THOMAZON Gérard : 16 voix

Monsieur BEUZE Daniel a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Election du 8^e vice-président :

- **Candidate proposée par le Président : Mme DOREL-BRAQUET Martine**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 9

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombres de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Madame DOREL-BRAQUET Martine : 39 voix
- Monsieur PARNIERE Jean-Claude : 1 voix

Madame DOREL-BRAQUET Martine a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 9^e vice-président :

- **Candidat proposé par le Président : M. JULLIARD Christian**

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

Nombre de bulletins blancs : 11

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Monsieur JULLIARD Christian : 40 voix
- Monsieur MALLERET Daniel : 1 voix

Monsieur JULLARD Christian a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

4- COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, le Président fait savoir que « le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

Le Président propose que le bureau soit composé uniquement du Président et des 9 Vice-Présidents.

Vote :

- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Communautaire dit que le bureau sera composé uniquement du Président et des 9 Vice-Présidents.

5- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Une copie de la charte a été remise en début de séance à chaque membre du conseil communautaire. Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local.

6- INDEMNITES DE FONCTIONS AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle que la Communauté de Commune se situe dans la strate de 10.000 à 19.999 habitants et propose d'accorder une indemnité au Président et aux 9 Vice-Présidents compte tenu du travail à réaliser et du temps à passer à la Communauté de Communes.

Population (hab)	Taux maximal en %		Soit un montant maximal brut/mois	
	Président	Vice-Président	Président	Vice-Président
De 10 000 à 19 999 hab	48,75 %	20,63 %	2 003,88 €	848 €

Vote :

Pour : 52 voix

Contre : 0

Abstention : 0

7- DELEGATIONS PARTIELLES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de Creuse Confluence, il est nécessaire que le Conseil Communautaire désigne les délégations au Président. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les attributions suivantes.

Administratif
Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
Autoriser au nom de la Communauté de Communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
Commande Publique /marchés
Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (unique ou alloti, l'ensemble des lots constituant le marché) et des accords-cadres et de leurs marchés subséquents dans la limite des seuils fixés à l'article D.2131-5-1 du Code général des collectivités territoriales et n'entraînant pas une augmentation du montant du marché supérieur à 5%.
Toutes décisions concernant la signature des avenants aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents quel que soit leur montant initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget, sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces modifications respectent les dispositions du Code de la commande publique relatives aux modifications en cours d'exécution ; ○ Elles ne constituent pas une modification substantielle du montant du marché ○ Elles n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché supérieure à : <ul style="list-style-type: none"> ● 5% pour les marchés de fournitures et services ● 10% pour les marchés de travaux
Finances
Effacement de dettes /admission en non-valeur / créances éteintes < 2 000 € TTC
Création, modification et suppression de régies comptables, d'avance et /ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes
Certificats administratifs
Céder les biens mobiliers < 5 000 € TTC
Passer et signer les conventions sans effet financières ou ayant pour objet la perception d'une recette jusqu'à 10 000 € TTC
Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil communautaire peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du CGCT, sur présentation des états de frais.
Assurances

Accepter ou refuser les indemnisations de sinistre afférentes aux contrats
Résiliation de contrats individuels hors marchés
RH
Signer les conventions de stages effectués à la communauté de communes ou effectués par les agents de la communauté de communes dans d'autres structures
Patrimoine
Signature des contrats de location (logements...)
Signature de contrats de maintenance, d'entretien, de vérifications, d'installations
Signature des conventions temporaires d'occupation de l'espace publique
OM
Signature de conventions avec les éco organismes
Tourisme
Fixation des tarifs des produits vendus en boutique < 20 € l'unité et signature des conventions afférentes

Vote :

Pour : 52 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la liste des délégations au Président citées ci-dessus.

8- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS CONFLUENCE EAUX ET EST CREUSE DEVELOPPEMENT

Le Président propose à l'Assemblée d'ajourner et de reporter la désignation des représentants pour les syndicats Confluence Eaux et Est Creuse Développement au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ajourne la désignation des représentants pour ces deux syndicats.

Prochain Conseil Communautaire :

- Date : 29/04/2026
- Lieu : Salle polyvalente de BOUSSAC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 29/04/2026

Le Président

Le Secrétaire de séance

Nicolas SIMONNET

Michael LESAGE